

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/02/2026 - B2026/006124 - 2012 B 06267 - 789 720 091 - A.M.Y Services

Antoine Carlier a
l'original
Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise AMY SERVICESAdresse de l'entreprise 54 Rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNESIRET

7	8	9	7	2	0	0	9	1	0	0	3	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Exercice N clos le	
		13/11/2024	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés *		
	Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
	Charges constatées d'avance *	092	094
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112
PASSIF		Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	3 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	8 789
	Report à nouveau	134	150 322
	Résultat de l'exercice	136	26 513
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	218 624
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 834
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	7 226
	Comptes courants d'associés	173	3 969
	Autres dettes	175	5 957
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	98 917
Total général (I + II + III)		180	317 540
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AMY SERVICES**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	279 077
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	279 078

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 4 513 – mobilier : – immobilier :)				242	82 452
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	824	244	472
	Rémunérations du personnel *					250	106 435
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	28 746
	Dotations aux amortissements *					254	28 215
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	31
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	246 350

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)						300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 215

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	8 709		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	6 215		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
				JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. quaterdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647		
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 bis E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 317 540,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 26 512,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 199 343 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 064	169 023	2 243	196 843
Immobilisations financières	2 500			2 500
TOTAL	32 564	169 023	2 243	199 343

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 50 258 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 286	28 215	2 243	50 258
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 286	28 215	2 243	50 258

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	193 520	48 549	144 971	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & info.	3 323	1 708	1 614	de 3 à 4 ans
TOTAL	196 843	50 258	146 585	

3.2 - Etat des créances = 22 238 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 500		2 500
Actif circulant & charges d'avance	19 738	19 738	
TOTAL	22 238	19 738	2 500

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 98 917 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 834	3 834		
Dettes fiscales & sociales	85 157	85 157		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 925	9 925		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	98 917	98 917		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 60 484 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	360
Dettes fiscales & sociales	60 124
Autres dettes	
TOTAL	60 484

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 279 077 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	278 077	99,64 %
Produits des activités annexes	1 000	0,36 %
TOTAL	279 077	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 6 215 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	32 728	6 215	26 513
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	32 728	6 215	26 513

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS AMY Services
54 Rue Paul VERLAINE 69100 VILLEURBANNE
RCS Lyon 789 720 091

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq, à 18 heures,

Les associés de la société AMY SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRATES Jean Philippe, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur PRATES Francisco est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.513 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité au compte de report à nouveau, qui s'élève après affectation à la somme de 176.835 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PRATES Jean Philippe percevra une rémunération fixe mensuelle d'environ 2300 euros net au titre de son contrat de travail, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2025. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr PRATES Jean Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Prates', with a large, sweeping initial stroke.

Mr PRATES Francisco

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Prates', with a stylized, cursive script.